

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN

Société Anonyme au capital de 1.792.000 €
13, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – RCS SAINTES

CONVOCA T I O N

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de la **COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN – CER** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le **jeudi 18 juin 2026 à 14 heures 30, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport sur le gouvernement d'entreprise, et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Approbation de ces comptes – Quitus aux Administrateurs ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 et suivants du Code de commerce – Approbation de ces conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à cette Assemblée et de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, pour être admis à cette Assemblée ou s'y faire représenter les actionnaires doivent justifier de l'inscription de leurs actions en compte "nominatif pur" ou "administré" cinq jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée.

Les Actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent utiliser le formulaire de vote ci-joint. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, à la Société, au moyen de l'enveloppe fournie à cet effet.

En aucun cas, vous ne pouvez retourner à la Société un document portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Enfin, nous vous informons que l'ensemble des documents à destination des actionnaires est mis à leur disposition sur le site internet de la société conformément à la réglementation en vigueur :

<https://www.cer-eau.fr/assemblees-generales>

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION